

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une assemblée publique de consultation est tenue le **5 juin 2017** à 19 h 00 à l'endroit habituel des séances du Conseil municipal.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Sonia Quirion
Siège #5 - Richard Bolduc

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

A 19 h 00, Monsieur le maire, Pierre Bégin ouvre l'assemblée publique de consultation.

Cette assemblée publique est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme et fut convoquée par avis public, affiché aux endroits prévus et transmis à chaque résidence du territoire le 26 mai 2017.

2 - SUJETS À DISCUTER

2.1 - Projet de règlement # 262-164A-2017

Cette assemblée a pour but de soumettre à la consultation publique le projet de règlement suivant :

- # 262-164A-2017 modifiant le règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relative à une dérogation en zone inondable.

Une période de consultation a eu lieu au bureau municipal du 26 mai au 5 juin 2017 inclusivement. Le projet de règlement # 262-164A-2017 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

3 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

4 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'assemblée de consultation est levée à 19 h 08.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-